

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2026

ORDRE DU JOUR

DECISIONS

- ✚ N° 46 du 21 mai 2026 relative à l'autorisation de signature des contrats de bail pour la location à titre précaire de l'ensemble des logements meublés, destinés aux Maîtres-Nageurs Sauveteurs saisonniers du parc aquatique. Cette décision est applicable pour toute la durée du mandat municipal.
- ✚ N° 47 du 22 mai 2026 relative à un contrat avec le chanteur Jérémy FRAUTRERO (VAISON LA ROMAINE – 84110), dans le cadre de « LA NUIT DES MUSEES », pour un concert de « LIVIO JAY », le samedi 23 mai 2026 à 18 h 30, dans la cour du Musée Archéologique. Dépense : 300,00 € TTC (148,42 € de salaire net et 151,58 € de charges sociales).
- ✚ N° 48 du 22 mai 2026 relative à un contrat de cession avec l'association « EN CORPS EN L'AIR » (PERTUIS – 84120) dans le cadre de la journée « DIGUE DONDAINE » pour une représentation du spectacle « SOUS L'CHANTIER, LA PLAGE », le samedi 30 mai 2026 à 18 h 00, Place du Docteur Bourdongle. Dépense : 1 424,00 € TTC.
- ✚ N° 49 du 22 mai 2026 relative à un contrat de cession avec l'association « SUR LE VIF » (PONT EN ROYANS - 38680) dans le cadre de la journée « DIGUE DONDAINE », pour une déambulation du spectacle « LA FORET MOUVANTE » le samedi 30 mai 2026 de 14 h 00 à 18 h 00, Place du Docteur Bourdongle. Dépense : 1 679,34 € TTC.
- ✚ N° 50 du 22 mai 2026 relative à un contrat de cession avec le « THEATRE GILI GILI » (BRUXELLES) dans le cadre de la journée « DIGUE DONDAINE », pour le spectacle « BARTO » (cirque) et une prestation artistique « FUNNY HATS » (confection de chapeaux), le samedi 30 mai 2026 à 16 h 30 pour « BARTO » et de 14 h 30 à 17 h 30 pour « FUNNY HATS », Place du Docteur Bourdongle. Dépense : 2 967,70 € TTC
- ✚ N° 51 du 22 mai 2026 relative à une convention avec la société « 7PARTNERS » (marque EPSA TAX) (LYON – 69003) pour une mission d'optimisation des financements de projets d'investissement de la ville. Durée : un an, renouvelable 2 fois pour une même période de manière tacite. Dépense : basée sur les montants validés par les différents organismes sollicités.
- ✚ N° 52 du 26 mai 2026 relative à un contrat avec le groupe « POOLIDOR » (SAINT CYR SUR LOIRE – 37540) par le biais du GUSO, dans le cadre de « GREEN FESTIVAL » de l'Espace Jeunesse, pour un concert le vendredi 29 mai 2026 à 18 h 00, au Parc Arboré.
Dépense : 55 € de frais de déplacement (sur facture) et 1 600,00 € TTC répartis comme suit :
 - 400 € à Gabriel BONNIN (198,16 € de salaire net et 201,84 € de charges sociales)
 - 400 € à Clément ROYO (198,16 € de salaire net et 201,84 € de charges sociales)
 - 400 € à Bachir ROUIMI (198,16 € de salaire net et 201,84 € de charges sociales)
 - 400 € à Olivier THILLOU (173,94 € de salaire net et 226,06 € de charges sociales)
- ✚ N° 53 du 26 mai 2026 relative à un contrat avec le « COLLECTIF LSC » (AVIGNON - 84000) dans le cadre de la journée « DIGUE DONDAINE », pour le spectacle « CONCERT MINUSCULE », le samedi 30 mai 2026 à 11 h 00, Place du Docteur Bourdongle. Dépense : 586,50 € TTC
- ✚ N° 54 du 26 mai 2026 relative à un contrat avec le « COLLECTIF LEZ'ARTS » (LE TEIL - 07400) dans le cadre de la journée « DIGUE DONDAINE », pour le spectacle « L'ORCHESTRE IMAGINAIRE », le samedi 30 mai 2026 à 15 h 00 et à 17 h 30, Place du Docteur Bourdongle. Dépense : 795,00 € TTC
- ✚ N° 55 du 29 mai 2026 relative à l'encaissement de la somme de 2 850,00 € TTC, correspondant au produit de la vente à l'entreprise « BISE » (NYONS) de matériels communaux réformés (1 benne agricole pour tracteur – 1 benne agricole pour microtracteur – 1 lève palette hydraulique – 1 remorque agricole - 2 sulfateuses – 2 débrousailluses).
- ✚ N° 56 du 5 juin 2026 relative à un marché de travaux pour la rénovation énergétique de la Maison Basso, sise 38 rue Pasteur à Nyons, composés de 3 lots, répartis comme suit :

- Lot 1 - Charpente / Couverture - entreprise « CONSTRUIRE EN PROVENCE » (NYONS)
 - Lot 2 – Chauffage - l'entreprise « DOYER » (VALREAS - 84600)
 - Lot 3 – Isolation par l'extérieur - l'entreprise « SG FACADES » (MONTELMAR - 26200)
- Dépense Lot 1: 41 748,35 € HT / Lot 2 : 9 432,87 € HT / Lot 3 : 29 384,80 € HT.

✚ N° 57 du 15 juin 2026 relative à un contrat de service et maintenance avec la société « ELISATH SAS » (MESSEIN – 54850) du logiciel de billetterie et de contrôle d'accès au Parc Aquatique NYONSOLEÍADO.
Durée : 3 ans, du 17/06/2026 au 16/06/2029. Dépense : 2 841,00 € HT par an.
Tarif révisable chaque année selon la formule : $P = Po [0.15 + 0.85 (\text{Syntec Cn} / \text{Syntec Co})]$
Syntec = coûts salariaux des prestations intellectuelles (informatique, ingénierie, ...)
Po = Montant du contrat initial
P = Prix du contrat de maintenance

ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2026

DELIBERATIONS

- | | |
|--|---------------------|
| 1 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS LES DIVERSES INSTANCES | M. LE MAIRE |
| 1.1 - Modification des délibérations du 22 avril 2026
N° 2026-04-56 et N° 2026-04-60 | |
| 1.2 – Association des Communes Forestières de la Drôme | |
| 1-3 – Désignation d'un correspondant Défense | |
| 2 – Conseil Economique et Environnemental Local | M. TATONI |
| - Approbation de la mise en place d'un CESEL | |
| 3 - SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE | M. LE MAIRE |
| - Approbation d'un contrat entre la Commune de NYONS
et la Commune de Venterol pour la vente d'eau en gros | |
| 4 – AFFAIRES FINANCIERES | |
| 4.1 – Demande de subvention pour les travaux de confortement
du pont de Sauve – Chemin Serre de Reynier
– Approbation du plan de financement | JL. GREGOIRE |
| 4.2 - Demande de subventions pour les travaux de rénovation de
la Maison Bassot auprès de Territoire d'Energie Drôme - SDED | JL. GREGOIRE |
| 4.3 - Demande de subvention auprès du Département de la Drôme
au titre de la répartition des amendes de police cantonales 2026 | M. LE MAIRE |
| 5 – AFFAIRES URBANISME / HABITAT | B. EYSSERIC |
| 5.1 – Renouvellement de la convention avec DAH
pour la passation de commandes de prestations intellectuelles | |
| 5.2 – Approbation du règlement d'aides financières modifié de
l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
Intercommunale (OPAH) 2026-2027 pour la Commune | |

QUESTIONS ORALES (Article 5 du Règlement Intérieur)

« Lors de chaque séance du Conseil Municipal, les conseillers municipaux peuvent poser des questions orales auxquelles le Maire ou (l'adjoint délégué compétent) répond directement.
Si le nombre, l'importance ou la nature des questions le justifient, le Maire peut décider de les traiter dans le cadre d'une séance du Conseil Municipal, spécialement organisée à cet effet.
Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt communal et ne peuvent comporter d'imputations personnelles.
Chaque question est exposée brièvement par le conseiller municipal.
Chaque conseiller peut poser jusqu'à 2 questions orales par séance.
Les questions orales ne donnent lieu à aucun débat (sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents). »